

## **Procédure de Validation des acquis de l'Enseignement Supérieur (VES) pour les auditeurs en Ergonomie**

### **Qu'est-ce-que la VES ?**

La V.E.S est une procédure administrative qui vous permet, sous certaines conditions, de demander à être dispensé d'enseignement dans le cursus de formation que vous suivez au Cnam (décret 2002-529 du 16/04/2002).

Vous pouvez demander à être dispensé d'unités d'enseignements :

- Si vous êtes inscrit au Cnam
- Si vous avez suivi, dans un autre établissement, une formation professionnelle qualifiante, une partie de formation diplômante ou un diplôme (français ou étranger)
- et que certains enseignements suivis correspondent au programme des unités d'enseignement du Cnam de votre parcours (licence, certificat de compétences chargé d'action ergonomique, Master professionnel ou recherche d'ergonomie)

### **Attention !**

- Vous ne pouvez être dispensé d'une unité d'enseignement à laquelle vous avez échoué.
- Vous ne pouvez être dispensé de plus de 80% des crédits d'enseignement d'un diplôme. Pour qu'un diplôme du Cnam puisse être délivré, il est nécessaire de suivre et réussir au minimum les UE et UA correspondant à 20% du nombre total de crédits du diplôme (ex : 24 crédits pour un diplôme de 120 crédits).
- Les crédits d'enseignement acquis dans le cadre du diplôme qui vous donne accès à un cursus du Cnam (diplôme à Bac+2 pour le certificat de compétence, Bac+3 pour le Master) ne peuvent être utilisés pour demander une dispense d'enseignements relevant de ce cursus.

## Etapes à suivre pour une démarche de VES

L'ensemble de la procédure est gratuite.

**1- Avant tout projet de VES**, lors du forum d'orientation ou dès le début du cursus il est impératif de se rapprocher des personnes en charge pour un premier conseil sur le projet. Il vous faut joindre à votre demande :

- la copie du diplôme au titre duquel vous demandez une VES ;
- les programmes détaillés des enseignements correspondant à votre demande ainsi que leur volume horaire ;
- les notes obtenues.

*Pour la VES à Paris, contacter Yannick LÉMONIE, maître de conférences (yannick.lemonie@lecnam.net)*

*Pour la VES en région, vous rapprocher du responsable local.*

**2- Une fois ce premier conseil obtenu et si vous êtes inscrit au Cnam**, retirer le dossier et déposer le dossier complété (adresses ci-dessous).

- Pour les auditeurs parisiens,
  - o Retirer le dossier au secrétariat d'ergonomie, 41 rue Gay-Lussac 75005 Paris OU au service suivi de scolarité (accès 9 bis) - Cnam Paris Centre 292 rue St-Martin 75003 Paris<sup>1</sup>
  - o Déposer le dossier avec la mention VES en **1 exemplaire au service suivi de scolarité** (accès 9 bis) - Cnam Paris Centre 292 rue St-Martin 75003 Paris<sup>2</sup>

**Scanner votre dossier et envoyer le au responsable de la VES (yannick.lemonie@lecnam.net)**

- Pour les auditeurs des centres régionaux, contacter le service VES de votre centre

## **3- Pièces justificatives à joindre au dossier de VES**

- la copie du diplôme
- les programmes détaillés des enseignements correspondant à votre demande
- les volumes horaires
- les notes obtenues

### **Pour les diplômes étrangers :**

Joindre les pièces ci-dessus traduites si besoin ainsi qu'une attestation de niveau d'études délivré par le centre ENIC-NARIC (centre gestionnaire de la reconnaissance des diplômes étrangers), 1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres cedex (Tél : 33 (0)1 45 07 63 21)

---

<sup>1</sup> Horaires du service de scolarité : de 10h30 à 12h00-13h30 à 18h00 en semaine (fermé le mardi matin)